

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
26 octobre 2017
n° 36 / 7749^e
pages 2089 à 2144



ÉDITORIAL

2089 Le professeur et le premier ministre, *Christophe Jamin*

ACTUALITÉS

- 2092 Prestataire de services d'investissement: délivrance d'une information appropriée
2093 TAEG (règle de l'arrondi): nouvelle question préjudicielle à la CJUE
2096 Produits défectueux (vaccin): preuve par présomptions du lien de causalité
2097 Produits défectueux (vaccin): pouvoir d'appréciation des éléments de preuve du juge
2098 Vie privée (état civil): divulgation de la filiation mentionnée aux archives publiques
2099 Contrat d'entreprise (réception judiciaire): portée du refus abusif d'une réception expresse
2100 Projets de réforme: création d'un code officiel de la copropriété
2105 Compétence européenne (matière délictuelle): publication de données inexactes sur internet

POINT DE VUE

2107 L'enfant né d'un inceste entre frère et sœur: nouvel exemple d'un conflit de filiation insoluble,
Annick Batteur

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2119 **Panorama**: Droit patrimonial de la famille, *Vincent Brémond*
2130 **Notes**: *Non bis in idem*: Convention européenne et réserve française,
note sous Crim. 13 sept. 2017, Stéphane Detraz
2138 Saisie pénale et démembrement du droit de propriété,
note sous Crim. 31 mai 2017, Jean-Luc Lennon

ENTRETIEN

2144 Didier Guével - Admission post-Bac: et après?

DA|LOZ



Version numérique incluse*



31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain BÉNABENT, PASCAL DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédicte FAUVAUQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 590 € HT (602,39 € TTC)

Étranger: 656 € HT

Prix au numéro: 26,55 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Octobre 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine de la fibre : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Certification PEFCC™

Indice Eutrophisation : 0,08 kg/t

Ce numéro contient un encart
« Le pass Avocat »

ACTUALITÉS

2092

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Prestataire de services d'investissement:
délivrance d'une information appropriée,
Com. 18 oct. 2017

Consummation

TAEG (règle de l'arrondi): nouvelle question
préjudicielle à la CJUE, *TI Limoges, 11 oct. 2017*
Pratique commerciale déloyale:
application à l'interdiction de vente à perte,
CJUE 19 oct. 2017

Fiscalité

Agent général d'assurances (indemnité
de fin de mandat): inconstitutionnalité
du régime, *Cons. const., 19 oct. 2017*
Valeurs mobilières émises à l'étranger (fraude):
constitutionnalité sous réserve du régime,
Cons. const., 6 oct. 2017

2096

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Prêt à usage d'un appartement: avantage
indirect rapportable, *Civ. 1^{re}, 11 oct. 2017*
Produits défectueux (vaccin): preuve
par présomptions du lien de causalité,
Civ. 1^{re}, 18 oct. 2017
Produits défectueux (vaccin): pouvoir
d'appréciation des éléments de preuve
du juge, *Civ. 1^{re}, 18 oct. 2017*

Famille-Personne-Succession

Donations (calcul de la réserve): portée
d'une obligation de soins, *Civ. 1^{re}, 11 oct. 2017*
Vie privée (état civil): divulgation
de la filiation mentionnée aux archives
publiques, *Civ. 1^{re}, 18 oct. 2017*

2098

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Construction de maison individuelle (pénalités):
point de départ du délai d'exécution,
Civ. 3^e, 12 oct. 2017
Contrat d'entreprise (réception judiciaire):
portée du refus abusif d'une réception
expresse, *Civ. 3^e, 12 oct. 2017*
Vente d'immeuble (délai de rétractation):
point de départ en cas de notification
irrégulière, *Civ. 3^e, 12 oct. 2017*
Architecte (obligation de renseignement):
normes d'accessibilité aux personnes
handicapées, *Civ. 3^e, 12 oct. 2017*

Copropriété

Résidence de tourisme (comptes d'exploitation):
éléments à transmettre au propriétaire,
Civ. 3^e, 19 oct. 2017
Projets de réforme: création d'un code officiel
de la copropriété

2101

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Succession européenne (règlement UE
650/2012): effets réels du « legs
par revendication », *CJUE 12 oct. 2017*
Procédure pénale (traduction écrite): notion
de « document essentiel », *CJUE 12 oct. 2017*

2101

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Cour de justice de la République: condition
de recevabilité du pourvoi en cassation,
Cass., ass. plén., 13 oct. 2017
Constitution de partie civile: recevabilité
d'une association de lutte contre la corruption,
Crim. 11 oct. 2017

2102

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Justice administrative (charte de déontologie):
constitutionnalité du régime,
Cons. const., 20 oct. 2017

Santé publique

Hospitalisation d'office (maintien):
circonstance insurmontable empêchant
l'audition, *Civ. 1^{re}, 12 oct. 2017*

2103

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

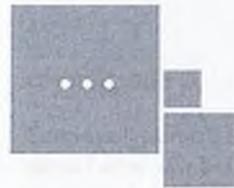
Consultation des salariés (chambres
d'agriculture): inconstitutionnalité partielle
du régime, *Cons. const., 20 oct. 2017*
Changement de prestataire (avenants): intérêt
à agir de l'entreprise sortante, *Soc. 12 oct. 2017*
Droit de grève (transport aérien): utilisation
des déclarations individuelles des salariés,
Soc. 12 oct. 2017
Représentant syndical (licenciement): point de
départ du statut protecteur, *Soc. 11 oct. 2017*
Représentant syndical (licenciement): portée de
l'annulation de la désignation, *Soc. 11 oct. 2017*
Accord d'entreprise (rémunération):
constitutionnalité sous réserve du régime,
Cons. const., 20 oct. 2017

2105

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (matière délictuelle):
publication de données inexacts sur internet,
CJUE 17 oct. 2017
Compétence européenne (clause attributive
de juridiction): renvoi devant la CJUE,
Civ. 1^{re}, 11 oct. 2017



POINT DE VUE

2107

L'enfant né d'un inceste entre frère et sœur :
nouvel exemple d'un conflit de filiation insoluble
par Annick Batteur



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

2109

Vers un nouveau droit du travail?
par Pascal Lokiec

PANORAMA

2119

Droit patrimonial de la famille
juin 2016 - juin 2017
par Vincent Brémont

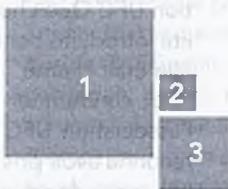
NOTES

2130

Non bis in idem : Convention européenne
et réserve française, note sous Crim. 13 sept. 2017
par Stéphane Detraz

2138

Saisie pénale et démembrement du droit de propriété,
note sous Crim. 31 mai 2017
par Jean-Luc Lennon



ENTRETIEN

2144

Didier Guével - Admission post-Bac : et après ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr